

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

20 JUIN
CANTON 18

Uni-es dans nos diversités politiques et dans nos engagements, nous avons conscience des défis actuels : nous voulons apporter des réponses collectives à l'objectif de neutralité carbone, aux conséquences du réchauffement climatique déjà à l'œuvre, à notre fragilité face à des risques sanitaires et sociaux aggravés.

Dans la solidarité et la proximité, nous trouverons les initiatives et la volonté de dépasser nos habitudes pour conforter notre département dans l'écologie, la solidarité et la démocratie : nous travaillerons à ce que chacune et chacun trouve place, dignité, réponse à ses besoins et à ses droits fondamentaux, au cours des six prochaines années

Dans nos propositions précédentes, nous avons abordé le logement pour tous, les nouvelles mobilités à développer, l'épanouissement par la culture, le sport, les loisirs, et celles pour la jeunesse.

Nous vous invitons à prendre connaissance de nos propositions et à partager vos projets pour construire ensemble Notre Val-de-Marne.

Denis Özturun et Eliane Simon
Assia Belkacem et Denis Laurent

Notre Val-de-Marne

Écologie Solidarité Démocratie

RÉALISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE...

...POUR L'EMPLOI LOCAL,
POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT
ET LE BIEN-ÊTRE DE SES HABITANT·ES
COMME DES GÉNÉRATIONS FUTURES

Les défis urgents à relever sont considérables, ce sont ces prochaines années qui permettront de limiter le réchauffement, de s'adapter aux dérèglements climatiques et canicules.

En réponse à ces enjeux, nous devons aller encore plus loin :

- ➔ Développer l'intermodalité du Port de Bonneuil, l'économie circulaire et les circuits courts,
- ➔ Favoriser l'insertion professionnelle et l'emploi local non délocalisable,
- ➔ Réduire le gaspillage énergétique en rénovant nos équipements et nos habitats,
- ➔ Développer les énergies renouvelables,
- ➔ Adapter nos villes en luttant contre l'artificialisation et les îlots de chaleur.

LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES, PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ...

...UNE POLITIQUE DE SANTÉ
PUBLIQUE !

La qualité des sols, la qualité des eaux, de l'air, notre alimentation, notre santé dépendent de la biodiversité. Préserver la biodiversité, c'est donc agir pour le bien être de toutes et tous. Du fait principal de l'action humaine, la biodiversité s'effondre rapidement, et notre santé est altérée. Chacun-e peut agir individuellement, mais l'action collective est indispensable. Élu-es, nous poursuivrons la politique départementale dans son Plan Vert pour :

- ➔ Développer la conversion écologique des espaces et des bâtiments,
- ➔ Renforcer la qualité et le rôle social des espaces verts et naturels,
- ➔ Contribuer au bon état écologique de nos rivières,
- ➔ Favoriser la formation, l'éducation à l'environnement et les sciences participatives.

Réaliser la transition écologique, pour l'emploi local et la lutte contre le réchauffement climatique

Aujourd'hui, le département c'est :

- Le premier producteur d'énergie géothermique, renouvelable et moins coûteuse pour les habitants,
- L'électricité 100% renouvelable pour ses bâtiments publics depuis 2018,
- La mise en place de son propre réseau d'assainissement pour un service public de qualité

- et respectueux de l'environnement,
- Le soutien à 35 structures d'insertion par l'activité économique,
- 52 collèges labellisés Établissements en Démarche de Développement Durable (E3D).

Objectif : atteindre la neutralité carbone en 2040

NOS ENGAGEMENTS

➔ **Le port de Bonneuil, grand pôle d'emploi innovant :** améliorer l'articulation entre la plateforme logistique et le port, développer l'intermodalité fluvial/ferré, notamment dans l'alimentation en lien avec Rungis.

➔ **Développer l'économie circulaire dans tous les secteurs** en favorisant les circuits courts et la réorganisation des filières, de l'écoconception à la production, puis à la livraison du produit final jusqu'au vélo-cargo.

➔ **Promouvoir la formation professionnelle et initiale des métiers d'avenir soucieux de l'environnement,** en valorisant auprès des collégiens les formations des lycées du canton, comme par exemple aux lycées des métiers du bois ou de l'énergie de Saint-Maur-des-Fossés.

➔ **Promouvoir les filières de production innovantes et locales favorables à l'emploi** et soutenir les démarches de valorisation, réparation et prévention des déchets (ressourceries et recycleries),

tout en favorisant l'insertion et l'économie sociale et solidaire, comme aux Ateliers sans frontières à Bonneuil. Optimiser les critères de la commande publique pour l'économie de proximité.

➔ Permettre les conditions d'une **réhabilitation thermique** massive et efficace du parc de logements dont les copropriétés fragiles et des équipements ; **développer les bâtiments à énergie positive** pour toute construction départementale.

➔ **Adapter nos villes aux canicules et végétaliser les zones urbaines :** planter arbres et arbustes le long des routes départementales, renaturer et implanter des micro-forêts urbaines, désimperméabiliser dès que possible toute surface (parkings, trottoirs), créer des îlots de fraîcheur à proximité et au sein des équipements départementaux.

Éléments de la trame verte et naturelle

- Bois ou forêts
- Espaces agricoles
- Parcs ou jardins
- Espaces verts privés
- Jardins individuels ou familiaux
- Surfaces à végétation basse
- Cimetières
- Terrains vacants
- Coulées vertes
- Berges
- Arbres d'alignements

Éléments de la trame bleue

- Darses portuaires, Stations d'épuration, Usines des eaux
- Cours d'eau naturel
- Plan d'eau
- Mares



TRAME VERTE ET BLEUE DU VAL-DE-MARNE

Préserver la biodiversité, notre santé environnementale, notre avenir

Aujourd'hui, le département c'est :

- 30 km de voies vertes avec aménagement des coulées Bièvre-Lilas et Tégéval,
- La qualification de 4 nouveaux Espaces Naturels Sensibles (ENS) et 5 en cours d'étude, et l'engagement du Schéma stratégique des ENS,

- La gestion qualitative des Iles de la Marne classées en Réserve naturelle volontaire,
- Le soutien au centre de sauvetage de la faune sauvage (10 000 interventions par an),
- La création de stations de dépollution des eaux pluviales.

Le Conseil départemental du Val-de-Marne a adopté trois dispositifs ambitieux en faveur de la biodiversité, la Charte de l'Arbre 2014-2028, le Schéma des Espaces Naturels Sensibles, le Plan Vert 2018-2028, a signé la Charte pour l'avenir de l'agriculture en Val-de-Marne.

Nous poursuivons ces actions et développerons les moyens qui leur sont alloués.

Retrouvez ces documents et notre analyse sur notre blog notrevaldemarne2021.wordpress.com

NOS ENGAGEMENTS

➔ **Intégrer la nature dans le patrimoine de la collectivité :** reconquête des espaces bétonnés, végétalisation, protection et intégration de la biodiversité dans le bâti construit ou réhabilité, avec 5% des budgets d'aménagement dédiés, aménagement de passages pour la faune.

➔ **Appliquer le Zéro Artificialisation Brute** pour les aménagements départementaux, renforcer les trames de pleine terre et accompagner la dépollution des terrains industriels.

➔ **Protéger et recréer des réserves de biodiversité,** friches prairiales (Sucy et Ormesson) et zones de quiétude ; développer les voies vertes plantées d'essences adaptées à la faune et au climat et réduire l'impact de l'éclairage public départemental ; **développer une agriculture protectrice du vivant et des ressources naturelles,** en favorisant les circuits locaux d'approvisionnement.

➔ **Valoriser l'eau et les zones humides,** rouvrir les sections souterraines (Morbras), créer des milieux fonctionnellement riches pour la faune et **participer pleinement au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** pour lutter contre les pollutions, systématiser les infiltrations des eaux pluviales des sites et voiries et atteindre les objectifs de baignade dans la Marne en 2022 et dans la Seine en 2024.

➔ **Promouvoir l'éducation à l'environnement, soutenir les initiatives citoyennes et les associations :** faire des collégiens des acteurs de l'écologie en valorisant le conseil départemental des collégiens et sa commission dédiée à la nature, généraliser les carrés pédagogiques, élaborer un Atlas départemental de la biodiversité, créer une Maison de la Biodiversité et du Climat, développer les sciences participatives et soutenir les initiatives de sensibilisation à la biodiversité (promenades, débats publics, chantiers participatifs...)

➔ **Renforcer les moyens dédiés aux Espaces Naturels Sensibles :** créations (Bec de canard, Morbras) et mise en œuvre de la Charte partenariale avec les associations, avec budget dédié.

➔ **Développer la formation des services à la biodiversité,** notamment ceux des Espaces Verts et du Développement Durable, y inclure le respect de la condition animale, renforcer la gestion différenciée des espaces selon les critères biologiques (périodes d'élagage, de tonte...).



NOS QUATRE AUTRES OBJECTIFS MAJEURS POUR LE DÉPARTEMENT



Construire un territoire inclusif par l'accès au logement, des mobilités durables et facilitées.



Développer la culture, le sport et la participation, pour l'épanouissement et l'émancipation de toutes et tous.



Développer les solidarités et la lutte contre les discriminations pour l'accès aux droits fondamentaux.



Innover pour une démocratie de proximité et des services publics de qualité.

COMMENT VOTER PAR PROCURATION ?

Absent les jours de scrutin ? Impossibilité de se déplacer pour aller voter ? Pensez à faire procuration pour faire entendre votre voix !

Pour voter par procuration pour notre liste :



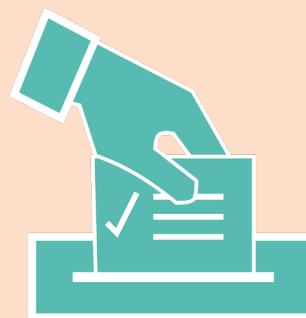
Choisissez la personne qui votera à votre place (la personne doit être inscrite sur les listes électorales de votre commune) ou bien contactez-nous pour mobiliser un électeur ou une électrice qui prendra votre procuration ;



Déposez votre demande en ligne sur maprocuration.gouv.fr ; ou rendez-vous directement au commissariat ou au tribunal d'instance pour effectuer les démarches ;



Le jour du vote, le mandataire se présentera au bureau de vote qui vous est attribué pour voter en votre nom.



Pour en savoir plus, contactez-nous au 07 82 70 86 18.

**Retrouvez
notre actualité
de campagne !**



24 avenue du Maréchal-Leclerc - 94380 Bonneuil-sur-Marne

☎ 07 82 70 86 18 @ notrevaldemarne2021@gmail.com

Facebook : @Notre.Val.de.Marne.StMaur2

notrevaldemarne2021.wordpress.com

Soutenez la campagne, souscrivez !

- Je veux être informé-e de la campagne
- Je veux m'engager dans la campagne
- J'appelle à voter pour Notre Val-de-Marne avec Denis Öztörün, Eliane Simon, Assia Belkacem et Denis Laurent
- Je veux soutenir financièrement la campagne. Je fais un don au mandataire financier de :€

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél fixe : Mobile :

Mail :

Signature :

Appel public aux dons pour la campagne de la liste conduite par M. Denis ÖZTORUN (candidat titulaire), Mme Eliane SIMON (candidate titulaire) pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021. Mandataire financier : Tristan Lecointe, déclaré en préfecture du Val-de-Marne le 28 avril 2021. Le candidat ne peut recevoir de dons que par l'intermédiaire du mandataire financier. Article L. 52-8 du code électoral : Une personne physique peut verser un don à un candidat si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis par une personne physique dûment identifiée pour le financement de la campagne d'un ou plusieurs candidats lors des mêmes élections ne peuvent excéder 4 600 euros. Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement ayant leur siège social dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts à un candidat, ni lui apporter leur garantie pour l'obtention de prêts. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire. Un candidat ne peut contracter auprès d'un parti ou groupement politique des prêts avec intérêts que si ce dernier a lui-même souscrit des prêts à cette fin et dans la limite des intérêts y afférents. Le montant global des dons en espèces faits au candidat ne peut excéder 20 % du montant des dépenses autorisées lorsque ce montant est égal ou supérieur à 15 000 euros en application de l'article L. 52-11. Aucun candidat ne peut recevoir, directement ou indirectement, pour quelque dépense que ce soit, des contributions ou aides matérielles d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger. Il ne peut recevoir des prêts d'un Etat étranger ou d'une personne morale de droit étranger, à l'exception des établissements de crédit ou sociétés de financement mentionnés au deuxième alinéa du présent article. Par dérogation au premier alinéa de l'article L. 52-1, les candidats ou les listes de candidats peuvent recourir à la publicité par voie de presse pour solliciter les dons autorisés par le présent article. La publicité ne peut contenir d'autres mentions que celles propres à permettre le versement du don. Les montants prévus au présent article sont actualisés tous les ans par décret. Ils évoluent comme l'indice des prix à la consommation des ménages, hors tabac.

